



## DÉSIGNATION D'UN NOUVEL UTILISATEUR EN CAS DE DÉCÈS

(Article 5.09 du règlement de cimetière)

Je, soussigné (e) \_\_\_\_\_ domicilié (e) et  
résidant au \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, code postal)

\_\_\_\_\_, utilisateur du lot ou de la niche section\numéro \_\_\_\_\_  
(téléphone)

désigne par la présente, \_\_\_\_\_  
(nom du nouvel utilisateur et lien de parenté)

domicilié (e) et résidant au \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, code postal)

\_\_\_\_\_, comme nouvel utilisateur du lot ou de la niche  
(téléphone)

compter de mon décès .

Cette désignation entrera en vigueur si, au moment de mon décès, il n'y a pas de dispositions testamentaires y pourvoyant.

Le nouvel utilisateur devra respecter les restrictions suivantes :

---

---

---

---

---

Cette désignation annule et remplace toute désignation antérieure que j'ai pu faire dans un contrat de sépulture ou d'achat anticipé d'un droit de sépulture ou dans un document intitulé « Désignation d'un nouvel utilisateur en cas de décès » antérieure au présent document.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**L'utilisateur**

Reçu-copie de cette désignation d'un nouvel utilisateur, à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_ ième  
jour de \_\_\_\_\_

**La Corporation du cimetière de Saint-Eustache**

Par : \_\_\_\_\_